

URGENCES à l'hôpital Antoine Béclère. 4 INFIRMIERES AGRESSEES !

En pleine période électorale, **l'actualité hospitalière semble reprendre ses droits**, mais malheureusement du côté obscur !

Lundi 1^{er} mai 2017, vers 8h30, quatre infirmières des urgences de l'hôpital Antoine Béclère ont été physiquement agressées par un patient admis à 2h dans un état d'ébriété.

Selon le témoignage d'un médecin de garde, **l'homme était déjà agressif et menaçant** à son arrivée.

Afin de garantir la sécurité des patients et des personnels, il a été décidé de contentionner le patient sur un brancard facilitant ainsi sa prise en charge.

Mais le patient très agité parvient à faire basculer le brancard. Au moment de l'aider à se relever et avant d'être maîtrisé par le reste de l'équipe, les 4 infirmières **ont été assénées de coups.**

Résultat : **traumatisme de la mandibule** pour l'une, **maux de tête** et **vomissements** pour une autre, **hématome à l'œil droit** et **entorse au poignet** pour les deux dernières.

Des plaintes ont été déposées et le patient placé en garde à vue.

Se pose de nouveau la question de la sécurité dans le service qui a connu très récemment une situation similaire ! Une

réorganisation sur la prise en charge des patients notamment agités accueillis aux urgences doit être repensée (par exemple un box isolé).

Selon le secrétaire du CHSCT : « *Ce cas est symptomatique des tensions croissantes au sein du service. Aux urgences on ne peut plus refuser de patients. L'attente peut être longue et le personnel est à flux tendu. Les agressions, plus ou moins importantes, sont quotidiennes.* »

Un médecin précise : « *Il n'y a pas un jour où l'on ne doit pas attacher un patient agressif. Les agents de sécurité n'ont pas le droit de toucher les patients, on doit le faire nous-mêmes* » !

De fait, la présence dissuasive d'un vigile ne rassure en rien les personnels !

Les hospitaliers exigent plus de mesures de sécurité.

Les hospitaliers refusent de se faire agresser sur leur lieu de travail.

L'intersyndicale SUD Santé-CGT a rencontré la direction locale et un CHSCT extraordinaire est acté pour le mercredi 10 mai prochain.

Il incombe à l'employeur, responsable de ses salariés, de prendre les mesures pour les protéger durant leur temps de travail !

